

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 29 juin 2016 à 18 heures 30 -
Baldersheim**

Sur convocation du 23 juin 2016 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 29 juin 2016 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL** (à compter du point n° 3), Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSE**R, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Charles **KREMPPER**
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Michel **RIES**
Monsieur Ludovic **HAYE** à Monsieur Daniel **BUX**
Monsieur Guy **OMEYER** à Monsieur Jean-Pierre **BARI**
Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Monsieur Bernard **NOTTER**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Bernard **THIERY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 mai 2016
2. Location de photocopieurs multifonctions – avenant au marché de prestations de services – autorisation de signer
3. Battenheim – sécurisation de l'entrée ouest (RD 2011) – convention de financement avec m2A pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable – autorisation de signer
4. Habsheim – travaux de voirie dans les rues de Kembs et du Général de Gaulle (RD 201) – convention de financement avec m2A pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable – autorisation de signer
5. Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse – convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental du Haut-Rhin – autorisation de signer
6. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif - souscription d'un contrat d'assurance « tous risques chantier »
7. Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaire et de restauration scolaire – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux et autorisation de signer
8. Dietwiller – construction d'une nouvelle structure périscolaire et d'une école maternelle – création d'un mur de soutènement – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
9. Dietwiller – déconstruction de l'ancienne école maternelle place Allemans du Dropt – avenant au marché de travaux – autorisation de signer
10. Habsheim – déconstruction des anciens ateliers municipaux – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
11. Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux et autorisation de signer
12. Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
13. Sausheim – aménagement d'un nouveau skate-Park – avenant au marché de travaux – autorisation de signer
14. Sausheim – réfection de la peinture extérieure de la tribune du stade – approbation de principe – autorisation de lancer la consultation d'entreprises
15. Habsheim – aménagement des accotements de la rue de la Rampe et installation d'un feu tricolore – avenant au marché de travaux – autorisation de signer
16. Rixheim – enfouissement du réseau basse tension dans les rues des Bergers et Zuber – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter la subvention
17. Rixheim – aménagement de la rue des Coteaux – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
18. Rixheim – réfection des couches de roulement des rues Colbert, Schuman et Gutenberg – bordereau de prix supplémentaires – autorisation de signer
19. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse, les services du syndicat et remercie M. le maire Pierre LOGEL d'accueillir cette séance du comité syndical à Baldersheim.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 mai 2016

Le procès-verbal du comité syndical du 25 mai 2016 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'a été formulée au sujet de ce document. Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'approuver celui-ci.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 25 mai 2016.

Point n° 2 : Location de photocopieurs multifonctions – avenant au marché de prestations de services – autorisation de signer

Par délibération du 27 avril 2016, le comité syndical attribuait à la société Canon Fac-Similé le marché de location des photocopieurs multifonctions utilisés au siège du syndicat ainsi qu'à l'école maternelle d'Ile Napoléon.

Le contrat conclu avec la société Toshiba, par l'intermédiaire de l'UGAP, pour la location du copieur installé à l'école élémentaire d'Ile Napoléon étant arrivé à échéance, il y aurait lieu de procéder au remplacement de ce matériel.

A cet effet, il est proposé de mettre en place à l'école élémentaire un copieur identique à celui prévu pour l'école maternelle.

Un avenant dans ce sens a été présenté à l'approbation de la commission MAPA du 22 juin 2016, qui a émis un avis favorable.

L'incidence financière est de 33,01 € HT par mois, soit 11,05 % du montant du marché initial.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

- -oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant mensuel de +33,01 € HT correspondant à une augmentation des prestations de 11,05 % et fixant le nouveau montant mensuel du marché de location à 331,73 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 3 : Battenheim – sécurisation de l'entrée ouest (RD 2011) – convention de financement avec m2A pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable – autorisation de signer

- Mme Rachel BAECHEL rejoint la réunion -

La commune de Battenheim a confié au syndicat de communes de l'Île Napoléon la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie rue de Ruelisheim (RD 2011) avec notamment la création d'une traversée cyclable sécurisée au droit d'un plateau surélevé.

La communauté d'agglomération m2A, dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des itinéraires cyclables, s'est engagée à cofinancer cette réalisation à hauteur de 2 225,00 € HT.

Le versement de cette participation financière est subordonné à la signature d'une convention, dont un exemplaire figure en annexe à la présente.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les termes de la convention susmentionnée, pour le cofinancement de l'itinéraire cyclable que le SCIN va aménager rue de Ruelisheim (RD2011) à Battenheim ;**
- **Autorise M. le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'effet des présentes.**

Point n° 4 : Habsheim – travaux de voirie dans les rues de Kembs et du Général de Gaulle (RD 201) – convention de financement avec m2A pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable – autorisation de signer

La commune de Habsheim a confié au syndicat de communes de l'Île Napoléon la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie rue du Général De Gaulle et rue de Kembs, avec notamment la création de pistes cyclables.

La communauté d'agglomération m2A, dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des itinéraires cyclables, s'est engagée à cofinancer cette réalisation, à hauteur de 6 794,00€ HT pour la rue de Kembs et de 45 615,00 € HT pour la rue du Général De Gaulle sur le secteur situé entre les rues de l'Arbourg et d'Eschentzwiller.

Le versement de cette participation financière est subordonné à la signature d'une convention, dont un exemplaire figure en annexe à la présente.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les termes de la convention susmentionnée, pour le cofinancement de l'itinéraire cyclable que le SCIN va aménager rue du Général de Gaulle (RD 201) et rue de Kembs à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'effet des présentes.**

Point n° 5 : Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse – convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental du Haut-Rhin – autorisation de signer

Afin d'améliorer la sécurité, le confort et la desserte des usagers, le SCIN réalise à Rixheim une opération de sécurité avec travaux de calibrage sur la rue de Mulhouse (RD66) en traverse d'agglomération, s'étalant sur deux exercices (années 2015 et 2016).

La part des travaux affectant l'emprise de la RD 66 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du département, ce dernier confiant au syndicat le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une convention.

Le SCIN assurera le préfinancement des dépenses de l'opération, puis sera remboursé par le département sur la base des justificatifs des dépenses.

Une première convention a été signée pour l'exercice 2015 et une seconde convention doit être signée avec le département pour l'exercice 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage susmentionnée, pour l'aménagement de la rue de Mulhouse à Rixheim (exercice 2016) ;**
- **Autorise M. le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'effet des présentes.**

Point n° 6 : Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – souscription d'un contrat d'assurance « tous risques chantier »

Les travaux de mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif vont démarrer en septembre prochain.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Baldersheim a souhaité que le syndicat de communes de l'Île Napoléon souscrive pour son compte une garantie « tous risques chantier ».

Le cahier des charges a été établi par la société Protectas.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. La date limite de réception des plis était fixée au 5 avril 2016.

A l'issue de la consultation, cinq candidats ont soumissionné. L'examen du rapport établi par Protectas dans le cadre de sa mission d'analyse des offres a été examiné par la commission MAPA du 22 juin 2016 ; cet examen s'est traduit par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Société	Taux HT	Prime prévisionnelle
Cabinet Hoenner et associés en partenariat avec MMA	0,182 %	2 116,80 € TTC

Nota : le taux est applicable sur le coût définitif de construction TTC.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.**

Point n° 7 : Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaire et de restauration scolaire – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux et autorisation de signer

Par délibération du 3 février 2016, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire à Battenheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 28 avril 2016, fixant la date limite de remise des offres au 3 juin 2016 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées à trois reprises par la commission MAPA, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Gros-œuvre	Deganis à Sausheim	474 807,14 €
2	Charpente bois	Bois et Technique à Soultz	12 784,22 €
3	Couverture terre cuite – zinguerie	Gasmi Toitures à Horbourg-Wihr	17 845,45 €
4	Étanchéité – bardage	Galopin à Mulhouse	71 384,22 €
5	Isolation thermique extérieure	Leader Plâtrerie à Richwiller	54 918,60 €
6	Echafaudage	Echapro à Mulhouse	9 368,00 €
7	Menuiserie extérieure aluminium	Alu Métal Concept à Muntzenheim	102 310,00 €
		Option 2 plus-value pour GTC	2 619,00 €
8	Serrurerie – métallerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	98 783,00 €
		Option 2 portail 3,00 x 2,00 m	1 100,00 €
9	Plâtrerie – isolation – faux-plafonds	MCK Plâtrerie à Didenheim	70 354,10 €
10	Menuiserie intérieure	Kleinhenny Pierre à Illzach	103 781,40 €
11	Electricité – courants faibles	Venturi à Riedisheim	118 991,16 €
		Option 2 gestion des stores / BSO / châssis de ventilation	4 612,65 €
12	Sanitaire – chauffage – ventilation	Labeaune à Sundhoffen	217 981,97 €
13	Infiltrométrie	Air Test 3E à Châtenois (67)	1 150,00 €
14	Équipement de cuisine	M.E.A. à Westhouse (67)	6 865,00 €
15	Chape	Alsa Chapes à Wittenheim	14 265,00 €
16	Carrelage / faïence	Multisols à Colmar	27 720,00 €
17	Revêtements de sols	Alsasol à Bollwiller	18 669,20 €
18	Peinture	Danny Décor à Kingersheim	26 655,37 €
19	Ascenseur	Feller Industrie à Soultz	22 909,33 €
20	Terrassements – aménagements extérieurs	TP du Vignoble à Rouffach	99 148,70 €
Montant total HT des marchés attribués (avec options)			1 579 023,51 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 8 : Dietwiller – construction d'une nouvelle structure périscolaire et d'une école maternelle – création d'un mur de soutènement – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 27 avril 2016, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation de certains travaux supplémentaires afin de parfaire les aménagements extérieurs dans le cadre de l'opération de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 4 mai 2016, fixant la date limite de remise des offres au 27 mai 2016 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 1^{er} et 22 juin 2016, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Serrurerie	Giamberini & Guy à Turckheim	8 003,60 €
2	Gros-œuvre	Giamberini – Four Construction à Turckheim	46 285,10 €
Montant total HT des marchés attribués			54 288,70 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 9 : Dietwiller – déconstruction de l'ancienne école maternelle place Allemans du Dropt – avenant au marché de travaux – autorisation de signer

En séance du 16 décembre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer un marché d'un montant de 50 241,00 € HT avec l'entreprise Alter de Colmar, pour les travaux de déconstruction de l'ancienne école maternelle à Dietwiller.

Au cours des travaux, des modifications d'ordre technique ont dû être apportées, à savoir :

- Désamiantage de 65 ml de conduites enterrées d'eaux pluviales découvertes en cours de chantier ;
- Non réalisation de prestations prévues initialement.

Ces adaptations entraînent, d'une part un délai supplémentaire de 5 semaines (*nécessaire pour l'élaboration du plan de retrait amiante*) et d'autre part une augmentation de la masse des travaux de 5,47 %, soit **2 748,00 € HT**, portant le nouveau montant du marché à 52 989,00 € HT.

L'avenant ad hoc a été présenté en commission MAPA le 1^{er} juin 2016 ; celle-ci a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant de +2 748,00 € HT, fixant le nouveau montant global du marché à 52 989,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 10 : Habsheim – déconstruction des anciens ateliers municipaux – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 22 octobre 2014, le comité syndical approuvait le principe du projet de construction d'une nouvelle école élémentaire à Habsheim. Dans le cadre de cette opération, il convient au préalable de déconstruire totalement les anciens ateliers municipaux se situant dans l'emprise du projet.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la publication le 21 mars 2016, fixant la date limite de remise des offres au 18 avril 2016 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 26 avril et 1^{er} juin 2016, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique : démolition

Entreprise Ferrari Démolition de Wittelsheim pour un montant de 19 960,00 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 11 : Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux et autorisation de signer

Par délibération du 3 février 2016, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 4 mai 2016, fixant la date limite de remise des offres au 6 juin 2016 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 9 et 29 juin 2016, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Terrassement – gros-œuvre	Roesch Construction à Heimsbrunn	247 404,96 €
2	Charpente bois	Olry Arkedia à Turckheim	8 281,33 €
3	Couverture – étanchéité – zinguerie	Galopin à Mulhouse	29 363,59 €
4	Menuiserie extérieure aluminium	Kleinhenny Raymond à Illzach	39 965,00 €
5	Plâtrerie – isolation	OPP à Danjoutin (90)	16 875,53 €
6	Echafaudage	Mambré à Altkirch	2 709,33 €
7	Isolation thermique extérieure	Rauschmaier à Colmar	10 885,10 €
8	Bardage bois	Bois & Techniques à Sultz	32 402,54 €

9	Electricité – courants faibles	CET à Burnhaupt-le-Haut	51 824,72 €
		Option 1 vidéo surveillance	3 979,00 €
		Option 2 alimentation déshumidificateur	190,00 €
10	Installations sanitaires	Willy Schneider à Pfastatt	9 666,55 €
11	chauffage – ventilation - rafraîchissement	Labeaune à Sundhoffen	80 989,49 €
		Option 1 déshumidification archives	2 913,50 €
12	Serrurerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	7 954,00 €
13	Chape	Chape-Isol à Cernay	3 352,48 €
14	Carrelage / faïence	Multisols à Colmar	11 711,14 €
15	Menuiserie intérieure bois	Brey à Réguisheim	25 665,40 €
16	Faux-plafonds	<i>Sursis à statuer</i>	
17	Peinture intérieure	<i>Sursis à statuer</i>	
18	Revêtements de sols souples	Schneck à Colmar	4 717,13 €
19	Ascenseur	Est Ascenseurs à Strasbourg (67)	22 350,00 €
20	VRD – aménagements extérieurs	Thierry Muller à Geispolsheim (67)	8 168,60 €
21	Mobilier de cuisine	<i>Infructueux</i>	
22	Nettoyage de chantier	NHP à Colmar	847,00 €
23	Infiltrométrie	Air Test 3E à Châtenois (67)	1 150,00 €
Montant total HT des marchés attribués (avec options)			623 366,39 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 12 : Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 16 septembre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'Atelier d'Architecture G5 de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre

afférent à l'opération de construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim. Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 76 250,00 € HT (taux d'honoraires : 12,20 %, sur un prévisionnel des travaux de 625 000,00 € HT).

En séance du 3 février 2016, le comité syndical approuvait, au stade de l'avant-projet définitif (APD) la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à cette opération, chiffrée à 696 890,00 € HT.

Il y a lieu à présent de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, calculé sur la base de l'APD susmentionné.

La commission MAPA du 1^{er} juin 2016 a émis un avis favorable quant à l'augmentation des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre de 8 770,58 € HT, portant ainsi le nouveau montant de ceux-ci à 85 020,58 € HT (696 890,00 € HT x 12,20 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim, soit 85 020,58 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec la société concernée.**

Point n° 13 : Sausheim – aménagement d'un nouveau skate-park – avenant au marché de travaux – autorisation de signer

En séance du 27 avril 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer un marché d'un montant de 55 900,00 € HT avec l'entreprise E2S Compagny de Roquemaure, pour les travaux d'aménagement d'un nouveau skate-park à Sausheim.

Au cours des travaux et à la demande de la commune de Sausheim, une adaptation d'ordre technique et esthétique a été apportée au projet initial.

La prestation nouvelle concerne la mise en œuvre d'un durcisseur coloré Havana sur le dallage béton. Cette modification entraîne, pour l'entreprise concernée, une augmentation de la masse des travaux de 1,13 %, soit **630,00 € HT**, portant le nouveau montant du marché à 56 530,00 € HT.

L'avenant ad hoc a été présenté en commission MAPA le 9 juin 2016 ; celle-ci a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant de +630,00 € HT, fixant le nouveau montant global du marché à 56 530,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 14 : Sausheim – réfection de la peinture extérieure de la tribune du stade – approbation de principe – autorisation de lancer la consultation d'entreprises

L'opération de réfection des façades de la tribune du stade de football à Sausheim a été retenue pour l'année 2016 au titre du programme de travaux du syndicat de communes de l'Île Napoléon.

Les travaux se déclinent pour l'essentiel en :

- Dépose du bardage et des plaques de sous-face de toiture en fibrociment amianté ;
- Repose d'un habillage sur les bandeaux et la sous-face de toiture ;
- Reprise des enduits et de la peinture des façades ;
- Etc.

Une première estimation prévisionnelle fixe le montant des travaux à 50 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe de restauration des façades de la tribune du stade de football à Sausheim pour un montant de 50 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager, en interne, les études de maîtrise d'œuvre y afférentes, ainsi que la consultation d'entreprises à venir.**

Point n° 15 : Habsheim – aménagement des accotements de la rue de la Rampe et installation d'un feu tricolore – avenant au marché de travaux – autorisation de signer

Dans sa séance du 16 mars 2016, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 53 845,00 € HT avec l'entreprise Pontiggia de Wittenheim pour l'aménagement des accotements rue de la Rampe à Habsheim.

Au cours des travaux il a été décidé, en accord avec la commune, d'apporter des modifications au projet initial afin de satisfaire différentes contraintes d'ordres technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent essentiellement les surfaces d'enrobés, qui ont été augmentées.

Ces modifications de travaux entraînent, pour l'entreprise concernée une augmentation de la masse des travaux de 7 740,00 € HT, portant le nouveau montant de son marché à 61 585,00 € HT. L'avenant ad hoc a été présenté en commission MAPA, qui a émis un avis favorable.

Ces prestations supplémentaires n'engendrent pas de prolongation du délai d'exécution ; les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables.

Les crédits inscrits au budget seront ajustés en tant que de besoin.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant de +7 740,00 € HT, fixant le nouveau montant global du marché à 61 585,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 16 : Rixheim – enfouissement du réseau basse tension dans les rues des Bergers et Zuber – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter la subvention

L'opération de réaménagement des rues Zuber et des Bergers à Rixheim, sur le secteur situé entre la rue Wilson et la rue de l'Eglise, a été retenue au programme des travaux de voirie 2016.

Préalablement au démarrage des travaux de voirie, la commune a souhaité procéder à la mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs (basse tension, Orange, Numéricâble et éclairage public).

Le projet porte sur une longueur totale d'environ 150 mètres pour la rue Zuber et 80 mètres pour la rue des Bergers ; il comprend :

- La réalisation des tranchées ;
- La pose de gaines et de câbles ;
- La pose de coffrets en limite de propriété et le raccordement des maisons individuelles ;
- La dépose des poteaux et des réseaux aériens existants ;
- La réfection des enrobés sur les tranchées.

La mission de maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet Berest de Colmar qui a chiffré les travaux à 100 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une aide financière à la réalisation de ces travaux d'enfouissement de réseaux sera sollicitée auprès du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 100 000,00 € HT en phase APD, des travaux d'enfouissement du réseau basse tension dans les rues des Bergers et Zuber à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président de solliciter la subvention ad hoc auprès du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin.**

Point n° 17 : Rixheim – aménagement de la rue des Coteaux – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Dans sa séance du 27 avril 2016, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue des Coteaux à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA du 1^{er} juin dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique : voirie

Entreprise Colas Est de Pfastatt pour un montant de 57 520,50 € HT

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 18 : Rixheim – réfection des couches de roulement des rues Colbert, Schuman et Gutenberg – bordereau de prix supplémentaires – autorisation de signer

Dans sa séance du 16 mars 2016, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 137 705,25 € HT avec l'entreprise Colas Est de Pfastatt pour la réfection des couches de roulement des rues Colbert, Schuman et Gutenberg à Rixheim.

Au cours des travaux, il a été décidé en accord avec la commune de réaliser la pose de la couche de roulement de nuit afin de limiter l'impact de la circulation des poids-lourds sur les enrobés et de prendre en considération les contraintes d'organisation interne des entreprises situées sur l'emprise du chantier.

Les prestations nouvelles concernent donc une plus-value pour la pose des enrobés de nuit ne figurant pas au marché initial et doivent faire l'objet d'un prix nouveau à intégrer dans le cadre d'un bordereau de prix supplémentaires n° 1.

Cette intégration n'a pas d'incidence sur le délai et le montant contractuel du marché.

L'avenant a été présenté en commission MAPA ; celle-ci a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le bordereau de prix supplémentaires relatif au marché considéré ;**
- **Autorise M. le président à signer ce document.**

Point n° 19 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **20 juillet 2016 à 18 heures 30**, en mairie de **Sausheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25

Baldersheim, le 29 juin 2016

Convention de financement pour la réalisation d'aménagements cyclables rue de Ruelisheim à Battenheim

Entre les soussignés,

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par Monsieur Paul-André STRIFFLER agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 25 juin 2016,

d'une part,

Et

Le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN), représenté par son Président, Monsieur Bernard NOTTER, agissant en vertu de la délibération du comité syndical en date du

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La commune de Battenheim souhaite aménager l'entrée ouest de la rue de Ruelisheim afin de réorganiser la circulation automobile et de sécuriser la circulation des vélos et des piétons. A ce titre elle a confié au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN), compétent en matière de voirie communale, la maîtrise d'ouvrage de ce projet comportant notamment une voie verte piétons cycles de 50 m de long.

M2A, dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des aménagements cyclables s'engage à cofinancer ce projet situé sur un itinéraire structurant du schéma directeur cyclable de l'agglomération reliant Ensisheim à la piste cyclable longeant le Quatelbach jusqu'à Sausheim.

Article Premier – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de m2A aux travaux de réaménagement de l'entrée ouest de la rue de Ruelisheim sous la maîtrise d'ouvrage du SCIN.

La contribution financière de m2A, versée sous forme de subvention d'équipement, est établie sur la base des travaux affectés aux aménagements à destination des cycles.

Article 2 – Montant de la contribution financière

Sur un montant total du projet réalisé par le SCIN estimé à 160 589 € HT la contribution financière de m2A pour la réalisation des aménagements cyclables est établie forfaitairement à 2 225 € HT.

Article 3 – Réalisation des travaux

Le SCIN assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés ci-dessus. Il passera les marchés nécessaires et en surveillera l'exécution selon les règles qui lui sont applicables.

Article 4 – Modalités de versement de la contribution financière

m2A paiera au SCIN sa contribution financière après réalisation complète des travaux mentionnés à l'article 1.

m2A s'acquittera des sommes dues selon les modalités et les délais prévus par les règles de la comptabilité publique.

Les règlements de m2A seront effectués auprès du SCIN. Trésorerie Mulhouse Couronne – n° de compte (RIB) 30001 00581 F6860000000 089.

Article 5 – Publicité et communication

Le SCIN s'engage à mettre en valeur l'engagement financier de m2A pour la réalisation de cette opération notamment :

- Au travers de ses supports de communication
- Dans ses relations avec la presse
- Par l'apposition du logo de m2A sur les panneaux de chantier

En fin d'opération un tirage photo illustrant la présence du logo de m2A sur le chantier et une copie des publications afférentes seront remises à m2A.

Le SCIN devra associer le Président de m2A à l'inauguration de l'opération.

Article 6 – Durée

La présente convention prend effet à sa signature et prendra fin après versement de la totalité de la contribution financière de m2A.

Article 7 – Résiliation

La convention pourra être résiliée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une des parties en cas de :

- manquement à ses obligations par l'autre partie, après mise en demeure transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai d'un mois. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des travaux mentionnés à l'article 1 effectués par le SCIN.
- survenance d'un cas de force majeure empêchant la réalisation des travaux.

Une convention règlera les conséquences financières de la résiliation.

Fait en deux exemplaires, à Mulhouse, le

Pour le SCIN

Pour m2A

Le Président

L'Assesseur

Bernard NOTTER

Paul-André STRIFFLER

Convention de financement pour la réalisation d'aménagements cyclables rue du Général de Gaulle et de Kembs à Habsheim

Annexe 1 Plan de situation



Convention de financement pour la réalisation d'aménagements cyclables rue du Général De Gaulle et rue de Kembs à Habsheim

Entre les soussignés,

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par Monsieur Paul-André STRIFFLER agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 25 juin 2016,

d'une part,

Et

Le Syndicat de Communes de l'île Napoléon (SCIN), représenté par son Président, Monsieur Bernard NOTTER, agissant en vertu de la délibération du comité syndical en date du

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La ville de Habsheim souhaite réaménager la rue du Général de Gaulle entre l'impasse de l'Arbourg et la rue de Dietwiller afin notamment de sécuriser la circulation des vélos et des piétons. Par ailleurs elle entend sécuriser la circulation à vélo des enfants sur la rue de Kembs menant au collège Henri Ulrich. A ce titre elle a confié au Syndicat de Communes de l'île Napoléon (SCIN), compétent en matière de voirie communale, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de ces rues.

Le projet de réaménagement de la rue du Général de Gaulle comporte des pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée et sera réalisé en deux tranches. La première entre l'impasse de l'Arbourg et le carrefour rue d'Eschentzwiller et la deuxième entre le carrefour rue d'Eschentzwiller et la rue de Dietwiller.

Le réaménagement de la rue de Kembs consiste à créer une voie centrale à chaussée banalisée avec des bandes cyclables et des îlots destinés à ralentir les voitures.

M2A, dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des aménagements cyclables s'engage à cofinancer ces projets qui sont tous deux situés sur des itinéraires structurants du schéma directeur cyclable de l'agglomération.

Article Premier – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de m2A aux travaux de la 1^{ère} tranche d'aménagement de la rue du Général de Gaulle d'une part et de la rue de Kembs d'autre part sous la maîtrise d'ouvrage du SCIN.

La contribution financière de m2A, versée sous forme de subvention d'équipement, est établie sur la base des travaux affectés aux aménagements à destination des cycles.

Article 2 – Montant de la contribution financière

Pour le projet rue du Général de Gaulle 1^{ère} tranche, sur un coût total des travaux réalisés par le SCIN estimé à 692 211 € HT (hors éclairage public), la contribution financière de m2A pour la réalisation des aménagements cyclables est établie forfaitairement à 45 615 € HT.

Pour le projet rue de Kembs, sur un coût total des travaux réalisés par le SCIN estimé à 20 699 € HT la contribution financière de m2A pour la réalisation des aménagements cyclables est établie forfaitairement à 6 794 € HT.

Au total la contribution financière de m2A à ces travaux se monte à 52 409 € HT.

Article 3 – Réalisation des travaux

Le SCIN assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés ci-dessus. Il passera les marchés nécessaires et en surveillera l'exécution selon les règles qui lui sont applicables.

Article 4 – Modalités de versement de la contribution financière

m2A paiera au SCIN sa contribution financière après réalisation complète des travaux mentionnés à l'article 1.

Des versements séparés, correspondant aux montants figurant à l'article 2, pourront être effectués pour les projets rue du Général de Gaulle 1^{ère} tranche et rue de Kembs en cas de date d'achèvement distincte des 2 opérations.

m2A s'acquittera des sommes dues selon les modalités et les délais prévus par les règles de la comptabilité publique.

Les règlements de m2A seront effectués auprès du SCIN. Trésorerie Mulhouse Couronne – n° de compte (RIB) 30001 00581 F6860000000 089.

Article 5 – Publicité et communication

Le SCIN s'engage à mettre en valeur l'engagement financier de m2A pour la réalisation de cette opération notamment :

- Au travers de ses supports de communication
- Dans ses relations avec la presse
- Par l'apposition du logo de m2A sur les panneaux de chantier

En fin d'opération un tirage photo illustrant la présence du logo de m2A sur le chantier et une copie des publications afférentes seront remises à m2A.

Le SCIN devra associer le Président de m2A à l'inauguration de l'opération.

Article 6 – Durée

La présente convention prend effet à sa signature et prendra fin après versement de la totalité de la contribution financière de m2A.

Article 7 – Résiliation

La convention pourra être résiliée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une des parties en cas de :

- manquement à ses obligations par l'autre partie, après mise en demeure transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai d'un mois. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des travaux mentionnés à l'article 1 effectués par le SCIN.
- survenance d'un cas de force majeure empêchant la réalisation des travaux.

Une convention règlera les conséquences financières de la résiliation.

Fait en deux exemplaires, à Mulhouse, le

Pour le SCIN

Pour m2A

Le Président

L'Assesseur

Bernard NOTTER

Paul-André STRIFFLER

Convention de financement pour la réalisation d' aménagements cyclables rue du Général de Gaulle et de Kembs à Habsheim

Annexe 1 Plan de situation

